

# FOIRE AUX QUESTIONS

Version du 11.10.2018

## Table des matières

Admissions.....	3
Quelle est la procédure d'admission au Master of Arts HES-SO en Travail social (MATS) ?.....	3
Peut-on s'inscrire au MATS avant d'avoir obtenu son diplôme Bachelor ?.....	3
Dans quel cas de figure des compléments de formation peuvent-ils être exigés ?.....	3
Quelles sont les équivalences demandées pour une personne titulaire d'un ancien diplôme d'une école supérieure en Travail social (ESTS) reconnue par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ?.....	3
Quelles démarches doivent être entreprises pour suivre la formation en tant qu'auditrice et auditeur libre ?.....	3
Si j'ai un bachelor dans un autre domaine que le Travail social (sociologie, droit, etc.) et que je souhaite exercer dans le travail social, est-il préférable de suivre la formation Bachelor ou la formation Master en Travail social ?.....	4
Des équivalences peuvent-elles être reconnues par la filière MATS ? .....	4
Organisation de la formation .....	4
Comment s'organise le parcours de formation en MATS ? .....	4
Quelles sont les spécificités des différents enseignements proposés? .....	4
Quelles vont être les compétences et connaissances développées ? .....	4
Dois-je inscrire mon parcours dans l'une ou l'autre des options ?.....	5
Modalités de formation .....	5
A quel moment est-il le plus opportun de commencer la formation MATS ? Au sortir de l'obtention d'une première formation ? Après avoir effectué plusieurs années d'expériences professionnelles ? .....	5
Quel est le nombre minimum de crédits auxquels il faut s'inscrire par semestre ?.....	5
Est-il possible d'effectuer une bascule d'un temps-partiel à un temps plein et inversement en cours de formation ?.....	5
Quelle est la durée du module à choix « Université d'été du Travail social » ? Quelles sont les modalités ainsi que le temps de préparation exigés ?.....	6
Quel est le temps minimal de travail requis pour mener les études de MATS ?.....	6
Puis-je exercer une activité professionnelle à côté de mes études en MATS ?.....	6
La présence au cours est-elle obligatoire ? Puis-je suivre des cours à distance ? .....	6
Puis-je effectuer une partie de ma formation à l'étranger ou dans une autre région de Suisse ?.....	6
Puis-je commencer la formation MATS en cours d'année, par exemple au semestre de printemps ? .....	6
Engagement étudiantin .....	7

Je désire, durant mes études, rejoindre un groupe d'étudiant-e-s ou un organe permettant la participation estudiantine aux décisions du domaine Travail social. Quelles possibilités s'offrent à moi ?.....	7
Débouchés.....	7
Est-ce que le Master of Arts HES-SO en Travail social est reconnu par les universités suisses et étrangères pour ensuite faire un doctorat ?.....	7
Quels sont les types de postes occupés par les diplômé-e-s du Master of Arts HES-SO en Travail social ?.....	7
Assistance financière.....	7
Quelles sont les conditions et les démarches d'obtention d'une bourse d'étude ?.....	7
Et si des questions subsistent.....	7

## Admissions

### Quelle est la procédure d'admission au Master of Arts HES-SO en Travail social (MATS) ?

Les candidat-e-s doivent déposer un dossier de candidature comprenant le formulaire d'admission complété et ses annexes exigées, une lettre de motivation rédigée en français et une preuve de l'acquiescement de la taxe d'inscription (voir l'onglet « Modalités de formation et coûts » sur le lien : [www.hes-so.ch/mats](http://www.hes-so.ch/mats)). Celles et ceux qui ne disposent pas d'un diplôme Bachelor en Travail social d'une HES suisse doivent également attester d'une expérience professionnelle dans le domaine du Travail social d'au moins 20 semaines. Les candidat-e-s non francophones doivent attester d'un niveau de français suffisant (B2 du portfolio européen des langues). D'avance, merci de remplir consciencieusement le formulaire d'inscription.

#### Types d'admission

**Admission ordinaire :** Pour être admis-e-s, les candidat-e-s doivent avoir achevé une formation académique et être titulaires d'un diplôme en Travail social d'une haute école spécialisée ou d'une université, délivré en Suisse ou à l'étranger

**Admission conditionnelle :** Les candidat-e-s n'ayant pas encore obtenu leur diplôme (bachelor ou équivalent) avant le dépôt du dossier de candidature, voire avant le début des études MATS, sont admissibles à condition de l'obtenir et d'être exmatriculé-e-s de leur formation Bachelor ou équivalent jusqu'au 1<sup>e</sup> octobre.

**Admission particulière :** Les candidat-e-s titulaires d'un diplôme d'une haute école spécialisée ou d'une université (bachelor, master ou équivalent) délivré en Suisse ou à l'étranger, et dans un domaine autre que le Travail social sont soumis-e-s à une procédure d'admission particulière. Les décisions sont prononcées par la ou le président-e de la commission d'admission MATS en fonction des formations suivies, du curriculum vitae, de l'expérience professionnelle et de la lettre de motivation.

#### ➤ Plus d'informations :

- Procédure d'admission : voir « Formulaire d'inscription » sur [www.hes-so.ch/mats](http://www.hes-so.ch/mats)
- Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 11 et 12

### Peut-on s'inscrire au MATS avant d'avoir obtenu son diplôme Bachelor ?

L'inscription à la formation peut se réaliser avant d'avoir obtenu son diplôme Bachelor (ou autre) en respectant les délais impartis. L'inscription est validée dès réception de l'attestation de réussite des études et l'attestation d'exmatriculation au plus tard le 1<sup>e</sup> octobre.

### Dans quel cas de figure des compléments de formation peuvent-ils être exigés ?

Les candidat-e-s admis-e-s sur dossier peuvent être astreint-e-s à des compléments de formation, sous la forme de prérequis ou de corequis, consistant à effectuer et réussir un ou plusieurs modules du Bachelor en Travail social dans une HETS de la HES-SO. Ils peuvent également se voir attribuer des lectures obligatoires.

#### ➤ Plus d'informations : Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 12

### Quelles sont les équivalences demandées pour une personne titulaire d'un ancien diplôme d'une école supérieure en Travail social (ESTS) reconnue par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ?

Pour être admis-e dans le MATS, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau Bachelor. La personne qui a obtenu un titre délivré par une école ESTS doit demander une reconnaissance de son titre auprès du SEFRI et engager les démarches indiquées sur ce site : <https://www.titelumwandlung.ch/obtention-a-posteriori-du-titre>

### Quelles démarches doivent être entreprises pour suivre la formation en tant qu'auditrice et auditeur libre ?

Une demande doit être envoyée à la ou au Responsable de la filière.

*La formation est payante et ne donne droit à aucune certification ni à des crédits ECTS.*

➤ *Plus d'informations : Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 15*

**Si j'ai un bachelor dans un autre domaine que le Travail social (sociologie, droit, etc.) et que je souhaite exercer dans le travail social, est-il préférable de suivre la formation Bachelor ou la formation Master en Travail social ?**

*Le Bachelor en Travail social permet de développer des compétences pour exercer la profession de travailleur social ou de travailleuse sociale (éducatrice ou éducateur social-e, assistante ou assistant social-e, animatrice ou animateur socioculturel-le). La formation de niveau Master prépare à des postes de cadre intermédiaire, de collaborateur ou de collaboratrice scientifique ou d'enseignant-e dans des formations en Travail social.*

➤ *Plus d'informations : <https://www.hes-so.ch/fr/travail-social-33.html>*

**Des équivalences peuvent-elles être reconnues par la filière MATS ?**

*Les demandes d'équivalence se font au cas par cas au travers d'un formulaire officiel. Elles ne peuvent être accordées que si la formation déjà acquise est de niveau master ou équivalent et si elle correspond au contenu du module pour lequel l'équivalence est demandée.*

➤ *Plus d'informations : Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 13*

## Organisation de la formation

**Comment s'organise le parcours de formation en MATS ?**

*Le programme se déroule en deux parties :*

- *La première comporte des modules obligatoires (4 modules, soit 24 crédits ECTS) et des modules à choix (4 modules, soit 24 crédits ECTS) ;*
- *La deuxième comporte un atelier thématique de recherche (12 crédits ECTS) ou un stage de recherche (12 crédits ECTS) ainsi que le Travail de master (30 crédits ECTS).*

➤ *Plus d'informations :*

- *Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social*
- *Plan d'étude cadre*
- *Brochure de présentation du Master of Arts HES-SO en Travail social*

**Quelles sont les spécificités des différents enseignements proposés ?**

*Au travers des modules obligatoires, l'étudiant-e acquiert et renforce les cadres méthodologiques, théoriques et analytiques nécessaires à sa formation.*

*Dans les modules à choix, l'étudiant-e approfondit ses connaissances et compétences dans certaines thématiques qu'elle ou il choisit.*

*Par les Ateliers de recherche thématique, l'étudiant-e réalise une initiation à la recherche ou au développement de projet en inscrivant ses réflexions et méthodes de travail dans une démarche de recherche.*

*Le Stage de recherche permet à l'étudiant-e d'acquérir une expérience dans le domaine de la pratique de la recherche.*

*Le Travail de master consiste à élaborer puis à réaliser une recherche sur un thème en lien avec le travail social.*

➤ *Plus d'informations : Descriptif des modules*

**Quelles vont être les compétences et connaissances développées ?**

*Les compétences développées au niveau conceptuel, méthodologique et pratique sont les suivantes :*

- Analyser et évaluer (une politique sociale, un dispositif institutionnel, un projet d'intervention, des besoins sociaux) ;
- Comparer (des politiques sociales, des dispositifs institutionnels, des projets d'intervention, des besoins sociaux) ;
- Concevoir (un dispositif institutionnel, un projet d'intervention en réponse à des besoins sociaux, un design de recherche, un dispositif d'évaluation) ;
- Conduire/mettre en œuvre (un dispositif institutionnel, un projet d'intervention, une recherche, une évaluation) ;
- Mobiliser des compétences transversales (communiquer, gérer des ressources, prendre en compte des cadre normatifs, etc.).

Les objectifs, les contenus d'enseignement et les évaluations de chacun des modules se réfèrent à cette structure.

➤ Plus d'informations : Plan d'étude cadre

### **Dois-je inscrire mon parcours dans l'une ou l'autre des options ?**

L'étudiant-e a la possibilité d'acquérir des compétences dans l'une des deux options proposées par le programme MATS : Analyse des champs et des dimensions du travail social ou Pilotage d'interventions et innovations dans les terrains du travail social.

Le choix d'une option implique de suivre et de valider :

- 2 modules à choix dans l'option
- Un Atelier de recherche thématique ou un Stage dans l'option
- Le Travail de master dans l'option

➤ Plus d'informations : Plan d'étude cadre « Plan de formation »

## Modalités de formation

### **A quel moment est-il le plus opportun de commencer la formation MATS ? Au sortir de l'obtention d'une première formation ? Après avoir effectué plusieurs années d'expériences professionnelles ?**

Le programme et le plan d'étude cadre sont conçus de telle sorte que le MATS s'inscrive aussi bien dans le prolongement direct d'une première formation, par exemple un Bachelor of Arts en Travail social, que dans un plan de carrière suite à l'acquisition d'une expérience professionnelle. La grande marge de manœuvre dont dispose l'étudiant-e dans la composition de son cursus permet de s'assurer que la formation réponde au plus près à ses besoins.

➤ Plus d'informations : Plan d'étude cadre

### **Quel est le nombre minimum de crédits auxquels il faut s'inscrire par semestre ?**

Si vous suivez la formation à plein temps, il faut s'inscrire à 30 crédits ECTS par semestre en moyenne, soit 60 crédits ECTS par année académique.

De manière générale, les étudiant-e-s à temps partiel s'inscrivent à 12-18 crédits par semestre.

Dans tous les cas, les 90 crédits ECTS de la formation doivent être impérativement obtenus dans la durée maximale de 6 semestres d'études.

➤ Plus d'informations : Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 16

### **Est-il possible d'effectuer une bascule d'une inscription à temps plein à temps-partiel ou inversement en cours de formation ?**

L'étudiant-e qui souhaite changer de forme d'étude doit en faire la demande, avant le début du semestre, par écrit à la ou au responsable de filière qui statue et rend une décision.

➤ Plus d'informations : Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 16

**Quelle est la durée du module à choix « Université d'été du Travail social » ? Quelles sont les modalités ainsi que le temps de préparation exigés ?**

*L'Université d'été du Travail social se déroule sur 15 jours consécutifs, généralement au début du mois de juillet, en alternance dans les différents pays partenaires (2012 : Lausanne ; 2013 : Canada ; 2014 : Lausanne ; 2015 : Chine ; 2016 : Lausanne ; 2017 : Hong Kong ; 2018 : Israël ; 2019 : Inde). Deux à quatre séances de préparation sont inscrites au programme du semestre de printemps et un travail de validation doit être effectué durant l'été.*

*En outre, si le nombre de candidat-e-s inscrit-e-s dépasse le nombre de places disponibles, une procédure de sélection est prévue. Celle-ci portant notamment sur le niveau d'anglais de l'étudiant-e, ses motivations par rapport à la thématique et son insertion dans le cursus d'étude et/ou professionnel, ainsi que ses attentes et intérêts relatifs à la participation à l'Université d'été du Travail social. Un dossier de candidature complet est demandé (curriculum vitae, lettre de motivation, certificat d'anglais).*

**Quel est le temps minimal de travail requis pour mener les études de MATS ?**

*Au terme des études du MATS, le ou la diplômé-e obtient 90 crédits ECTS. Un crédit ECTS correspond à 25-30 heures de travail (cours, préparation des examens, lectures, etc.). L'entier de la formation exige par conséquent entre 2'250 et 2'700 heures de travail.*

**Puis-je exercer une activité professionnelle à côté de mes études en MATS ?**

*Il est recommandé que l'engagement professionnel n'excède pas un taux de 50% pour un-e étudiant-e à temps partiel.*

*Afin de pouvoir organiser votre emploi du temps, nous vous informons que le vendredi est un jour libre. Merci de prendre note également qu'il n'est pas nécessaire d'exercer un emploi pour pouvoir s'inscrire à temps partiel.*

➤ *Plus d'informations : Programme des cours*

**La présence au cours est-elle obligatoire ? Puis-je suivre des cours à distance ?**

*Les modalités d'enseignement au MATS ne permettent pas de suivre les cours à distance. La première partie du programme est enseignée à Lausanne (HES-SO Master, Avenue de Provence 6). La deuxième partie du programme, pouvant comprendre un Atelier de recherche ou un Stage ainsi que le Travail de master, prend des formes d'enseignement diverses et peut alors ne pas nécessiter autant de présence à Lausanne, tout en impliquant néanmoins des déplacements (en fonction du lieu du Stage de recherche par exemple).*

**Puis-je effectuer une partie de ma formation à l'étranger ou dans une autre région de Suisse ?**

*Oui, des accords de collaboration permettent aux étudiant-e-s de suivre une partie de leur formation (maximum 30 crédits) dans une autre haute école spécialisée ou une université, en Suisse ou à l'étranger.*

**Puis-je commencer la formation MATS en cours d'année, par exemple au semestre de printemps ?**

*Vous ne pouvez intégrer le MATS qu'au début du semestre d'automne, à savoir à la rentrée académique du mois de septembre.*

## Engagement étudiantin

**Je désire, durant mes études, rejoindre un groupe d'étudiant-e-s ou un organe permettant la participation étudiantine aux décisions du domaine Travail social. Quelles possibilités s'offrent à moi ?**

*La culture participative fait en effet partie intégrante du domaine Travail social. La filière MATS consulte donc régulièrement les étudiant-e-s sur des questions les concernant (évaluation des modules enseignés, consultation sur diverses études concernant le domaine, etc.).*

*Le Conseil participatif du domaine Travail social, composé des différents corps de métier représentatifs de la HES-SO (dont le corps étudiantin) est consulté sur des questions relatives aux programmes de formation.*

*Le Conseil des études, au sein de la filière MATS, compte en son sein deux étudiant-e-s. Ce Conseil est ainsi notamment consulté sur les stratégies académiques ou encore sur le positionnement de la filière*

➤ Plus d'informations :

- Conseil participatif : [www.hes-so.ch/fr/instances-1325.html](http://www.hes-so.ch/fr/instances-1325.html) et [www.hes-so.ch/fr/elections-hes-so-4528.html](http://www.hes-so.ch/fr/elections-hes-so-4528.html)
- Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social, Art. 9

## Débouchés

**Est-ce que le Master of Arts HES-SO en Travail social est reconnu par les universités suisses et étrangères pour ensuite faire un doctorat ?**

*Le MATS est reconnu en Suisse et à l'étranger et permet à son titulaire de poursuivre avec des études doctorales aux conditions fixées par les hautes écoles qui délivrent le titre de doctorat, les HES en Suisse n'étant pas habilitées à le faire. Le domaine Travail social de la HES-SO bénéficie, depuis 2017, d'un accord concernant les formations doctorales en Travail social avec l'UQAM (Université du Québec à Montréal). Ce programme est soutenu par swissuniversities. Le domaine Travail social de la HES-SO soutient les candidat-e-s souhaitant s'engager dans une formation doctorale.*

**Quels sont les types de postes occupés par les diplômé-e-s du Master of Arts HES-SO en Travail social ?**

*Depuis l'ouverture de la formation en 2009, plus de 167 étudiant-e-s ont obtenu leur diplôme.*

*En 2017, une enquête auprès des alumni du MATS a permis de récolter des informations sur les postes occupés. Sur les 53 personnes ayant répondu, la répartition des emplois était la suivante :*

- 20 responsables de projets / de programmes / d'un secteur / directeurs / adjoints de direction
- 12 assistant-e-s social-e-s
- 9 éducateurs/trices social-e-s
- 4 assistant-e-s HES / universitaire
- 3 chargé-e-s d'enseignement ;
- 1 collaborateur/trice scientifique
- 1 animateur/trice socio-culturelle
- 3 autres

## Assistance financière

**Quelles sont les conditions et les démarches d'obtention d'une bourse d'étude ?**

➤ Plus d'informations : <https://www.hes-so.ch/fr/bourses-allocations-prets-etudes-136.html>

## Et si des questions subsistent...

*Nous vous suggérons de prendre connaissance des documents suivants :*

- Règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social
- Plan d'étude cadre



- *Brochure de présentation MATS*
- *Programme de cours*
- *Descriptifs de modules*

Consultation sur : [www.hes-so.ch/mats](http://www.hes-so.ch/mats)

***Pour tout autre renseignement particulier, vous pouvez vous adresser directement au responsable de filière M. Claude Bovay ([claudio.bovay@hes-so.ch](mailto:claudio.bovay@hes-so.ch) ou au +41 58 900 00 31) ou envoyer un message à l'adresse [mats@hes-so.ch](mailto:mats@hes-so.ch).***